

# HSBC Prism Advisory Plus

Service flexible  
pour investisseurs actifs



**HSBC**  
Private Banking



# HSBC Prism Advisory Plus

## Service flexible pour investisseurs actifs

**Avec HSBC Prism Advisory Plus, bénéficiez d'informations financières et de conseils sur les opportunités de marché et sur votre portefeuille. Accompagné de notre équipe de conseillers en investissement internationaux, vous restez maître de vos décisions.**

L'offre Prism Advisory Plus vous permet de rester en contact avec les marchés et de profiter d'opportunités d'investissement adaptées à votre situation. Votre Conseiller financier traite vos questions liées à vos investissements et fournit des recommandations proactives convenant à vos attentes de rendement et de risque.

Jusqu'à une fois tous les trimestres, vous effectuez avec lui une analyse détaillée de votre portefeuille.

Vous recevez tous les mois des informations sur des thèmes d'investissement et des analyses d'allocation d'actifs, et vous êtes averti des changements dans nos listes de recommandations de titres.

Enfin, vous bénéficiez d'un contrôle et d'un suivi actifs de votre portefeuille ; vous recevez une analyse de votre allocation d'actifs permettant de comprendre l'impact de vos décisions d'investissement et des conseils fournis par HSBC.

Vous pouvez accéder aux dernières publications de HSBC Global Private Banking<sup>3</sup>, aux analyses financière et aux recherches en investissement macroéconomique de HSBC Global Research.

Enfin, vous gardez la possibilité de suivre vos investissements partout dans le monde et 24h sur 24 depuis votre compte en ligne.

### Les avantages pour vous

- Banquier privé dédié pour toutes les questions relatives à votre patrimoine financier
- Conseiller en investissement dédié
- Construction d'un portefeuille diversifié et structuré de manière cohérente avec votre profil de risque
- Conseils d'investissement proactifs
- Contrôle total sur vos décisions
- Avertissement en cas d'événement au sein du portefeuille ou relatif aux produits
- Analyse de votre portefeuille, de sa stratégie d'investissement et de son allocation d'actifs (jusqu'à tous les trimestres)
- Surveillance continue de votre portefeuille
- Accès facile et pratique à nos recherches stratégiques, financières et macroéconomiques

# Services de l'offre HSBC Prism Advisory



## Accès à notre expertise

Banquier privé

•

Conseiller en investissement dédié

•

## Conseil en gestion de portefeuille

Conseils d'investissement proactifs du client

À l'initiative de la Banque et selon les besoins

Analyse approfondie de votre portefeuille

Jusqu'à une fois par trimestre

Envoi de nos Perspectives d'investissement mensuelles

•

Point mensuel sur nos Thèmes d'investissement

•

Signalement des changements de recommandations dans la Politique d'investissement de la Banque

•



## Suivi de portefeuille et reporting

Revue annuelle du Profil d'investissement de votre compte

•

Analyse préalable à l'exécution pour les transactions conseillées<sup>1</sup>

•

Analyse postérieure à l'exécution<sup>2</sup>

•

## Contenus accessibles avec notre Centre de Recherche et de Connaissances

Publications de Global Private Banking<sup>3</sup>

•

Analyse financière et recherche en investissement macroéconomique  
HSBC Global Research

•

1. Risque de portefeuille et de concentration d'actifs

2. Au niveau du portefeuille (concentration des émetteurs, allocation d'actifs, liquidité, risque de change et risque de portefeuille) et au niveau des positions (concentration des actifs).

3. Vues mensuelles de notre Comité d'investissement mondial, Perspectives d'investissement trimestrielles, The Big Picture (liste non-exhaustive)

## NOTE À L'ATTENTION DU LECTEUR DU PRÉSENT DOCUMENT.

Ce document est publié par HSBC France à titre d'information uniquement et ne revêt aucun caractère contractuel. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels. En outre, ces informations sont uniquement destinées aux ressortissants de pays où leur utilisation n'est pas contraire aux lois ou réglementations locales en vigueur. Il relève de la responsabilité de chaque investisseur de se conformer aux lois ou réglementations locales qui lui sont applicables. Si vous avez des questions concernant les informations figurant dans le présent document, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur privilégié ou, le cas échéant, à prendre avis auprès de vos conseils habituels.

La teneur du présent document repose sur des informations obtenues auprès de sources considérées comme fiables mais non contrôlées de manière indépendante. Bien que ces informations aient été préparées de bonne foi, aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite concernant leur exactitude ou leur exhaustivité, n'est ou ne sera faite et aucune responsabilité n'est ou ne sera acceptée par HSBC France ou le Groupe HSBC ou par aucun de leurs dirigeants, employés ou salariés respectifs. Les informations sont communiquées, les opinions sont formulées et les estimations sont faites sur la base de nos connaissances au moment de la publication du présent document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires.

Avant d'investir dans un Organisme de Placement Collectif (OPC) de droit français ou étranger ou dans un support en unité de compte adossé à un OPC de droit français ou étranger pour les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation, vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement de la version française du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de son prospectus, documents réglementaires disponibles sur demande ou sur [www.hsbcprivatebankfrance.com](http://www.hsbcprivatebankfrance.com) ainsi que pour les contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation de la Notice d'Information/des Conditions Générales, et de l'annexe « Supports financiers » présentant les supports disponibles sur ces contrats et les frais applicables.

Avant toute décision d'investissement, il vous appartient de vous assurer, avec l'aide de vos conseils habituels, que le ou les supports considérés correspondent à votre expérience, à vos connaissances, à votre situation financière, à vos objectifs d'investissement, à votre sensibilité au risque, ainsi qu'à la réglementation dont vous relevez (et notamment la législation locale à laquelle vous seriez éventuellement assujéti).

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs, et doivent être analysées avec prudence. Les investissements, soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse, et présentent un risque de perte en capital.

Nous vous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques, associations et sociétés n'ayant pas la forme commerciale, domiciliées ou établies fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus ou de résultats, les comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger ainsi que les revenus afférents. En outre, concernant les personnes physiques, dès la perception de revenus mobiliers par l'intermédiaire de ces comptes, ces dernières doivent s'acquitter des prélèvements sociaux et, le cas échéant, d'un acompte d'impôt sur le revenu. Enfin, sous certaines conditions, la fraction de la valeur représentative d'actifs immobiliers de parts ou actions de sociétés ou organismes détenus sur ces comptes doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, sont tenues de déclarer, lors de leur déclaration de revenus, certaines informations relatives aux contrats de capitalisation et placements de même nature, et notamment aux contrats d'assurance-vie, souscrits auprès d'organismes établis hors de France et, le cas échéant, les produits générés sur ces contrats lors d'un rachat total ou partiel. En outre, ces dernières doivent s'acquitter, dès le versement des revenus, des prélèvements sociaux exigibles au titre de leur contrat. Enfin, la valeur de rachat des contrats d'assurance rachetables et des bons ou contrats de capitalisation à hauteur de la fraction de leur valeur représentative des unités de compte composées d'actifs immobiliers imposables doit être déclarée à l'impôt sur la fortune immobilière si les titulaires concernés en sont redevables.

En cas de non-respect de ces obligations, les personnes concernées s'exposent à des rappels d'impôts et à l'application de sanctions. Pour plus de précisions concernant les obligations déclaratives et fiscales vous incombant, nous vous recommandons de vous rapprocher de vos conseils indépendants.

HSBC Private Banking est le département de banque privée du Groupe HSBC en France. L'activité de banque privée peut être exercée dans le monde entier par différentes entités juridiques du Groupe HSBC conformément aux exigences réglementaires locales. Les produits et les services décrits dans ce document peuvent être proposés par différentes sociétés du Groupe HSBC. Certains produits ou services ne sont cependant pas disponibles dans certaines zones géographiques. Par ailleurs, certaines agences HSBC interviennent en tant que points d'entrée de HSBC Private Banking mais ne sont pas autorisées à présenter ou vendre des produits et des services, ou encore à offrir des conseils à la clientèle privée. De plus amples informations sont disponibles sur demande. Une liste complète des entités de banque privée est disponible sur notre site Internet, [www.hsbcprivatebankfrance.com](http://www.hsbcprivatebankfrance.com).

© Copyright.HSBC France. TOUS DROITS RESERVES.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération de données ou transmise à quelque fin ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission expresse et écrite de HSBC France, 103 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France.

HSBC France est soumise à agrément et à contrôle par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité d'établissement de crédit.

HSBC Private Banking, HSBC France - Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Banque et intermédiaire en assurances immatriculée auprès de l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances sous le numéro 07 005 894 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - TVA intracommunautaire : FR 707 756 702 84.

HSBC Private Banking, HSBC France - Siège social : 103 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - Adresse postale : 109 avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08. Tél +33 (0) 1 49 52 20 00